

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Délibération N° 021-2025

**DEMANDE
SUBVENTION CONSEIL
DEPARTEMENTAL
REFECTION CLASSE**

L'an deux mil vingt-cinq le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 03 avril 2025

Présents :

MMES CROUZETTE, CERTAIN, CLEDIERE, NOEL, BOUDRIE, MARLINGE, MOUSNIER, VERDEYME, VILLATOUX, MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, FOURCHES, MANCI,

Absents excusés :

Mme POUGET (procuration à M. FOURCHES)
M. ORLIANGES (procuration à Mme CERTAIN)
M. SAGE (procuration à Mme CROUZETTE)
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : MME VILLATOUX

Madame la maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation d'une classe à l'école de Seilhac (MS/GS);

Le plan de financement est le suivant:

Montant HT 9 145,18€

Subvention CD 25% : 2 286,30€

Autofinancement : 6 858,88€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le projet de rénovation d'une classe à l'école
- Autorise Mme la maire à signer le devis avec l'entreprise DTLM et tout document nécessaire à la bonne exécution du projet
- Charge Mme la maire de solliciter la subvention telle que décrite dans le plan de financement.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20250408-D021-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025